

Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports réunie le 3 septembre 1996, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1996, des subventions aux associations et organismes désignés ci-après :

* A.S. Clairs-Soleils	3 200 F
* V.C.B. (ex ASQP Volley-ball)	10 000 F
* Besançon Hockey Club	10 000 F
* Golf Club de Besançon	10 000 F
* Amicale Cycliste Bisontine	10 000 F
* La Bousbotte	5 000 F
* P.S.B.	150 000 F
* B.R.C.	75 000 F
* Sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'Atlanta	120 000 F

soit :

. Etrier Bisontin : Marie-Christine DUROY	20 000 F
. Sport Nautique Bisontin : Sabine KLEINHENZ	20 000 F
. Club Pugilistique Bisontin : Ghani YALOUZ	20 000 F
. Centre Omnisports P. Croppet : F. AGUILLAUME	20 000 F
. Centre Omnisports P. Croppet : B. VERGUET	20 000 F
. Volley Loisir Bisontin : Belhadje REZKI	20 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord à décider de financer cette dépense :

. pour 48 200 F sur le Budget Primitif 1996 - imputation 92.251.65748 code service 20300,

. et pour solde par un transfert de crédits de 345 000 F du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 940 sur l'imputation de dépenses sus-mentionnée.

M. FUSTER : Un petit mot simplement sur les sélectionnés olympiques et paralympiques, Monsieur le Maire, pour rappeler que nous avons à Besançon 6 sélectionnés à Atlanta, ce qui est remarquable par rapport à la moyenne nationale. Nous sommes très au-dessus de la moyenne nationale et il faut le mettre en évidence. Et pour dire également que nous avons tenu à proposer une aide équitable à chacun des 6 sélectionnés, qu'il soit ou non médaillé, qu'il soit aux jeux olympiques ou aux jeux paralympiques.

M. VIALATTE : Je voulais simplement dire que je me réjouis de voir que parmi les 6 médaillés qui ont porté haut les couleurs de la France à Atlanta, il y a deux enfants de l'immigration qui sont Français comme les autres et que cela constitue le bon côté de la politique d'intégration qu'on a tous à conduire dans ce pays.

M. LE MAIRE : On vous rejoint totalement, Monsieur VIALATTE.

M. FUSTER : Vous me donnez l'occasion de préciser que nous avons reçu M. Ghani YALOUZ avec tous les honneurs que nous lui devons. A cette occasion, j'ai remis de la part du Maire la médaille d'honneur de citoyen de la Ville aux parents de Ghani YALOUZ, ce qui me paraissait un geste tout à fait naturel. Pour en terminer, je voudrais quand même vous donner lecture des résultats de nos 6 sélectionnés bisontins puisqu'on parle souvent des 2 médaillés et pas forcément des autres. Marie-Christine DUROY a fini quatrième par équipe en équitation, Sabine KLEINHENZ neuvième en canoë-kayak, Ghani YALOUZ vous le savez tous, médaille d'argent en lutte et les trois paralympiques : AGUILLAUME a fini avec une médaille d'argent et une médaille de bronze, deux médailles en équitation c'est assez remarquable, REZKI a obtenu la cinquième place en volley-ball et VERGUET a terminé cinquième sur piste et dixième sur route en cyclisme non-voyant puisqu'il avait un guide, GIRARDET.

Comme vous l'a annoncé le Maire, nous recevrons ces 6 sélectionnés à la Ville de Besançon courant octobre sans doute. Nous essaierons de faire cela à l'occasion de la pose de la première pierre de la piscine qui va permettre une meilleure pratique de la natation pour ces athlètes de haut niveau mais également pour les clubs bisontins.

A cette occasion, je demande que les collectivités qui n'ont pas encore répondu à nos sollicitations concernant cette piscine y pensent sérieusement et j'englobe dans les collectivités l'Etat.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions des Sports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.